



Assurance auto refusé de m'indemniser

Par lechjam

Bonjour,

J'ai eu un sinistre en août 2024, mais mon assurance refuse de m'indemniser sous prétexte que l'expert estime que les dommages sont antérieurs au sinistre. Selon eux, ces dommages seraient liés au sinistre de mars 2023.

Or, dans le rapport d'expertise, il est indiqué : « Nous n'avons pu procéder à l'imputation des dommages. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de produire un rapport d'expertise détaillé et chiffré. »

J'ai pourtant fourni les preuves que les dégâts du sinistre de mars 2023 ont bien été réparés. De plus, dans le rapport d'expertise, il n'y a aucune mention d'un lien de cause à effet entre l'ancien sinistre et les dommages actuels.

Pouvez-vous m'aider à contester cette décision ?

Cordialement,

Par Henriri

Hello !

Suggestion

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R66654]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R66654[url]

A+

Par chaber

Bonjour

J'ai pourtant fourni les preuves que les dégâts du sinistre de mars 2023 ont bien été réparés

Quelles preuves? factures?

Dans un premier temps il faut saisir en LRAR le médiateur de votre assurance, service clients, en fournissant tous les éléments en votre possession. Il a 1 mois pour vous répondre

Par lechjam

Bonjour et merci pour votre réponse.

Le dernier sinistre a été expertisé par la même compagnie d'expertise. En effet, le 2 août 2023, j'ai eu un accident au Maroc (choc arrière gauche), et lors de cette expertise, aucun dommage antérieur lié au sinistre de mars 2023 n'a été mentionné comme non réparé.

De plus, j'ai en ma possession la facture ainsi que des photos prouvant que les réparations ont bien été effectuées.

Que puis-je faire face à cette situation ? A quelle adresse écrire pour la conciliation

Cordialement.

Par chaber

Accident mars 2023: vous avez fourni les factures

Accident aout 2023: avez vous procédé à la réparation de l'arrière gauche?

Accident aout 2024: dommages également à l'arrière gauche?

Par lechjam

Le sinistre de mars 2023 était un acte de vandalisme, et j'ai bien reçu la facture fournie par mon assurance. Les réparations ont été effectuées et expertisées par la même compagnie d'expertise, .

Par ailleurs, les dommages subis à l'arrière gauche lors de l'accident d'août 2023 ont également été réparés. Tous les dégâts mentionnés ont été expertisés par la même société, BCA.

Par chaber

Les réparations ont été effectuées et expertisées par la même compagnie d'expertise, .

Un expert évalue les dommages mais ne les répare pas. Seul un garage font la remise en état et vous donne une facture.

Si vous avez de document vous saisissez le médiateur, service client, de votre assureur, qui a 1 mois pour vous répondre.

Il est toujours possible de provoquer une expertise à vos frais

Par lechjam

Ce que je voulais dire, c'est qu'à la suite du premier sinistre survenu en mars 2023, j'ai subi les dégâts suivants :

Carrosserie dégradée

Feux arrière cassés

Toit panoramique cassé

Intérieur endommagé, etc.

Les réparations ont été effectuées et prises en charge par mon assurance, qui avait reçu la facture du garage et m'en avait envoyé une copie.

Après avoir récupéré mon véhicule, je suis parti en voyage au Maroc en traversant l'Espagne. Le 2 août 2023, j'ai eu un accident avec un camion bétonnière au Maroc. Cependant, mon véhicule étant toujours roulant, j'ai décidé de poursuivre mes vacances et de le faire réparer avant de rentrer en France.

Une fois de retour, j'ai déposé mon véhicule dans un garage agréé. Lors du passage de l'expert mandaté par mon assurance, ce dernier n'a fait aucun lien avec l'accident de mars 2023. La seule anomalie qu'il a retenue comme non imputable à l'accident est que ma jante droite présentait des chocs qui n'étaient pas liés au sinistre.

Cependant, il n'a fait aucune mention de dégâts sur la carrosserie, du toit cassé ou encore du feu arrière droit endommagé. Pourtant, il a bien pris en compte la réparation du feu arrière gauche, qui avait été cassé lors de l'accident. et la comme par hasard suite a mon sinistre d'août 2024 soit un ans on me dit que l'expert indique que les dommages sont antérieur datant du sinistre mars 2023

Par chaber

Saisissez le médiateur de votre assurance

Par lechjam

OK merci. Comment avoir l'adresse de la médiation de mon assurance. Cordialement

Par chaber

Médiateur, service client, au siège de votre compagnie d'assurances

Par lechjam

Merci

Par lechjam

Bonjour,

Auriez-vous un modèle de lettre type pour écrire à mon assurance afin de leur signaler que, dans le rapport d'expertise, rien n'indique que les dégâts sont antérieurs à mon sinistre ?

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement,